

05.02.2004 – 17:33 Uhr

em electrocontrol sa: obtention de l'accréditation METAS, plus haut niveau d'autorisation



Berne (ots) -

Voir image: www.newsaktuell.ch/f/galerie.htx?type=ops

Dans le cadre d'une matinée d'information qui s'est déroulée au Kursaal de Berne, des experts ont présenté l'application de la nouvelle ordonnance sur les installations à basse tension en prenant le Kursaal comme exemple. Dans le cadre de cette manifestation, l'entreprise em electrocontrol sa s'est vu décerner par l'Office fédéral de métrologie et d'accréditation (METAS) le plus haut niveau d'autorisation pour l'inspection d'installations spéciales, c.-à-d. l'accréditation. Depuis la libéralisation du domaine du contrôle des installations, les organes d'inspection accrédités jouent un rôle majeur; en effet, avec l'Inspection fédérale des installations à courant fort, ils sont les seuls organes habilités à procéder au contrôle des installations électriques présentant des dangers particuliers et de celles pour lesquelles une autorisation d'installer limitée a été délivrée. Le rang d'organe accrédité constitue la garantie d'un contrôle de qualité des installations.

Dans le contexte économique actuel, le système de l'accréditation joue un rôle important, car il permet une reconnaissance nationale et internationale des rapports d'inspection et des certificats. L'accréditation d'un organe constitue une garantie de sa compétence, de sa fiabilité et de son respect des standards de qualité requis pour les diverses tâches exécutées. Pour accéder à l'accréditation, un organe doit donc disposer du savoir technique nécessaire ainsi que d'un système de management garantissant des décisions homogènes et

l'assimilation des enseignements tirés. La société em electrocontrol sa s'est vu remettre officiellement le certificat d'accréditation par le chef du Service d'accréditation suisse (SAS, à Wabern près de Berne). Cet acte officiel atteste que l'entreprise remplit toutes les conditions requises pour exécuter des contrôles conformes à l'ordonnance sur les installations à basse tension. Le chef du SAS a félicité la direction et le personnel de l'organe d'inspection nouvellement accrédité pour le remarquable travail accompli.

La nouvelle ordonnance sur les installations à basse tension est en vigueur depuis le 1er janvier 2002. Lors de la révision de l'ordonnance, les principaux objectifs étaient d'attribuer plus de responsabilité aux installateurs et aux propriétaires d'installations électriques à courant faible, de décharger les exploitants de réseaux (distributeurs d'électricité) de l'obligation de contrôler les installations et de créer un marché libre dans le domaine du contrôle des installations. La responsabilité en matière de sécurité d'exploitation des installations électriques est donc régie par de nouvelles dispositions. L'ordonnance stipule désormais que les propriétaires d'installations électriques doivent garantir le fonctionnement sûr et sans danger de ces dernières. Pour respecter les nouvelles dispositions, les propriétaires doivent faire contrôler le bon fonctionnement et la sécurité de leurs installations chaque année ou tous les cinq, dix ou vingt ans, selon le degré de risque. Les contrôles doivent être effectués par une entreprise indépendante de l'exploitant du réseau.

La société em electrocontrol sa a été fondée le 25 mars 2002 par plusieurs entreprises d'installation et sociétés du secteur électrique, en vue de l'entrée en vigueur de la nouvelle ordonnance sur les installations à basse tension. Les entreprises fondatrices d'em electrocontrol sa sont: BKW FMB Energie SA, ATEL Elektroanlagen AG, Gfeller Elektro AG (Berne), BKW ISP AG et Scherler AG (Berne). Pleinement opérationnelle depuis le 1er janvier 2003, la société a déjà procédé au contrôle de 9000 objets, certains appartenant à des clients renommés. La société em electrocontrol sa emploie actuellement 26 personnes, dont 22 conseillers en sécurité électrique. Elle n'effectue pas de travaux d'installation, mais opère en tant qu'expert indépendant dans toute la Suisse, notamment dans l'Espace Mittelland, l'Oberland bernois, le Jura et le canton de Bâle-Campagne. La tâche d'em electrocontrol sa est de renseigner ses clients de manière neutre et objective sur l'état de leurs installations électriques et sur la qualité des travaux exécutés par les installateurs-électriciens. Dans le cadre de la matinée d'information qu'elle a organisée, em electrocontrol ag a été félicitée pour son accréditation et de nombreux vœux ont été formés pour son succès dans l'accomplissement de ses activités au service de la sécurité des installations électriques.

Contact:

Peter Metzger
directeur
Tel. +41/31/980'10'51
E-Mail: peter.metzger@electrocontrol.ch

Peter Luginbühl
chef technique
Tel. +41/31/980'10'52
E-Mail: peter.luginbuehl@electrocontrol.ch

Medieninhalte



(de gauche à droite) Donat Kaiser, Office fédéral de métrologie et d'accréditation, Peter Metzger, Directeur d'em electrocontrol sa, et Peter Luginbühl, Chef technique d'em electrocontrol sa. Texte complémentaire par ots. L'utilisation de cette image est pour des buts rédactionnels gratuite. Reproduction sous indication de source: "obs/em electrocontrol sa"

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100005193/100471612> abgerufen werden.